S/2008/334 **Nations Unies**



Conseil de sécurité

Distr. générale 19 mai 2008 Français

Original: anglais

Lettre datée du 16 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai reçu la lettre ci-jointe, datée du 8 mai 2008 (voir annexe), dans laquelle le Premier Ministre libanais, M. Fuad Siniora, dit espérer, au nom de son gouvernement, que le Conseil de sécurité donnera une suite favorable à la requête de M. Daniel Bellemare, Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante, tendant à ce que le mandat de la Commission soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2008.

Je sais gré au Gouvernement libanais de l'appui sans faille qu'il apporte à la Commission. En outre, j'accueille favorablement la requête de M. Bellemare, car j'estime que la prorogation du mandat de la Commission aiderait au déroulement de l'enquête.

(Signé) Ban Ki-moon

Annexe

Lettre datée du 8 mai 2008, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre du Liban

Lors de sa réunion tenue le 5 mai dernier, au cours de laquelle il a examiné certaines questions touchant le rapport sur le Tribunal spécial pour le Liban que vous avez adressé au Conseil de sécurité (S/2008/173), le Conseil des ministres a constaté avec une grande satisfaction que des progrès continuaient d'être réalisés en vue de la création du Tribunal, conformément aux dispositions de la résolution 1757 (2007) du Conseil de sécurité.

Le Cabinet s'est également félicité de votre décision de nommer le juge Daniel Bellemare Procureur du Tribunal spécial, et espère que celui-ci commencera prochainement à exercer les responsabilités correspondantes.

Le Gouvernement libanais a pris note de la demande que M. Bellemare a adressée le 8 avril 2008 au Conseil de sécurité, tendant à ce que celui-ci proroge le mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante établie conformément à sa résolution 1595 (2005). Nous espérons que le Conseil donnera une suite favorable à cette requête, en prorogeant jusqu'au 31 décembre 2008 le mandat de la Commission.

Nous nous réjouissons que les travaux actuellement menés pour rendre opérationnel le Tribunal spécial pour le Liban se poursuivent comme prévu, avec notamment la mise en place dans les meilleurs délais du Bureau du Procureur.

(Signé) Fuad Siniora

08-34680